

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**

	1 an	6 mois	3 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	1.50	1.00	20.-
Etranger	4.-	2.50	1.75	38.-

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 30 centimes.  
 Compte de chèques postal 114 64

# LA LIBERTÉ

**ANNONCES**  
**Publicités**  
**S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ**  
 Rue St-Pierre  
 Fribourg

**PRIX DES ANNONCES**

Chaque	1 <sup>re</sup> insertion	30 cent.	à la ligne ou sur espace
	Les suivantes	15 "	
	ou	25 "	
	ou	50 "	

Journal politique, religieux, social

## Nouvelles du jour

### Les indemnités dues par l'Allemagne et l'utilisation de sa marine marchande.

M. Barzini écrit de Paris au *Corriere della Sera* qu'il n'a pas été facile aux Alliés de s'accorder sur le chiffre des indemnités à faire payer par l'Allemagne. Les Américains avaient la tendance de réduire au minimum ces indemnités en les proportionnant aux capacités financières des ennemis vaincus, tout en permettant à ces derniers de reprendre leur essor économique. Les Alliés voulaient, au contraire, que l'affirmation d'un droit est indépendante de la possibilité de satisfaire ce droit et que, par conséquent, il ne fallait pas mesurer la responsabilité de l'ennemi d'après sa solvabilité. La commission a fini par admettre le principe que les empires centraux sont responsables en bloc de tous les dégâts directement ou indirectement causés par la guerre et de toutes les dépenses qu'ils ont occasionnées aux Alliés, quel que soit d'ailleurs le chiffre auquel il faudra réduire ces indemnités.

On continue d'être très partagé, à Paris, sur l'évaluation des sommes que pourront payer les Allemands. Le délégué australien, M. Hughes, qui est sceptique sur les misères de l'Allemagne, croit que les Allemands peuvent répondre pour plus de 600 milliards. Certains Français estiment, au contraire, que les Allemands ne peuvent pas fournir plus de 20 milliards, et les Américains réduisent ce chiffre à la moitié.

Il est plus facile de s'entendre sur le mode de paiement que sur la somme à payer par les Allemands. Il y a les valeurs allemandes, leurs créances à l'étranger, les titres négociables; on pense aussi à séquestrer les biens ennemis dans les pays alliés, comme aussi à obliger les Allemands à contracter à l'étranger des emprunts garantis par les recettes des chemins de fer, télégraphes, téléphones, ports et canaux, sur lesquels les Alliés auraient le droit de contrôle. On envisage encore la possibilité d'imposer aux Allemands des paiements en matières premières, telles que charbon, fer, potasse, bois, produits chimiques. Mais tous ces systèmes, ajoute M. Barzini, comportent de graves difficultés d'ordre politique; ce sont des calculs délicats et incertains, sur lesquels on ne peut se baser qu'avec réserve.

Le correspondant du *Corriere* regrette qu'on n'ait pas fait entrer en ligne de compte les immenses richesses que constitue l'empire colonial allemand. Il y aurait eu là de quoi se dédommager. On a préféré remettre les colonies allemandes à la Société des Nations, qui donnera à certaines puissances le mandat de les administrer. Or, ce mandat, fait remarquer M. Barzini, n'est pas autre chose qu'une annexion dérobée. On va ainsi avantager certaines puissances; les autres ne pourront compter que sur une partie de la fortune de l'Allemagne, partie minime et insuffisante.

Le partage des dépouilles a toujours été la pierre d'achoppement des victoires. Mais il y a, dans le camp des Alliés, des hommes assez forts, Clemenceau, Lloyd-George, Wilson, pour placer les intérêts de la communauté des nations triomphantes au-dessus des ambitions nationales; l'essentiel n'est pas d'avoir raison, mais de s'entendre.

Une note officielle de Paris précise l'utilisation des navires marchands allemands. Il ne s'agit pas d'une répartition de la flotte, mais d'une responsabilité de la gestion des navires en attendant que la disposition finale des navires soit réglée par le traité de paix. Le caractère provisoire de la mission de chaque gouvernement allié est attesté par le pavillon des Alliés qui flottera sur tous les navires. La France aura la responsabilité de gérer six cent mille tonnes de cargos et de 75.000 à 100.000 tonnes de paquebots transocéaniques. Le reste sera géré à moitié par l'Angleterre et la moitié par les Etats-Unis, et servira au rapatriement des troupes américaines et australiennes. Les petits paquebots impropres à la grande navigation seront répartis, pour la gerance, entre la France et la Grande-Bretagne. L'utilisation de tous les navires reste fixée par le conseil allié des

transports maritimes disposant également des navires autrichiens actuellement gérés par les Alliés.

L'*Echo de Paris* reproduit des extraits d'une lettre qu'aurait écrite M. de Kühlmann, ancien ministre des affaires étrangères de l'empire allemand.

M. de Kühlmann, se référant à une lettre précédente, du 12 janvier, aurait dit que les événements qu'il prévoyait alors suivent leur cours: « L'opée de Foch a été remise au fourreau; désormais, nous ne craignons plus la France. »

Selon ce qu'on prête à l'ancien ministre allemand, les Français, ne voyant que la reprise provisoire de l'Alsace-Lorraine, négligeant les progrès du bolchévisme, abandonnant les Polonais, oubliant les usines allemandes et les voies ferrées d'Allemagne, que Foch aurait voulu contrôler, agissent en étourdis, et M. de Kühlmann prophétise: « En août 1925, nous serons à Paris dans des conditions les plus favorables. » Il ajoute que le peuple allemand renaitra plus rapidement qu'on ne pense et il conclut: « Bilow avait bien raison de dire à Ebert, le 24 septembre, que, dès que Foch ne commandera plus, les bonnes cartes nous reviendront progressivement. »

On ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la sottise qu'aurait eue M. de Kühlmann d'annoncer de pareils espoirs au moment où, chez les Alliés, on cherche des raisons de rendre le plus durs possible les conditions de paix faites à l'Allemagne, ou de la naveté des journaux qui intitulent cette dépêche: « Une lettre qui en dit long. »

La Constituante autrichienne va procéder à la nomination d'un gouvernement régulier à la place du cabinet provisoire qui s'était formé au lendemain de l'abdication de l'empereur. Les socialistes et les chrétiens-sociaux ont convenu d'un partage des portefeuilles. On commente le fait que le ministre provisoire des affaires étrangères, le socialiste Bauer, a cédé ce poste à un autre personnage, pour prendre le ministère de la socialisation. Bauer personnifierait le parti de la fusion de l'Autriche avec l'Allemagne, à laquelle les socialistes poussent avec ardeur, parce qu'ils espèrent qu'elle assoiera définitivement leur règne en Autriche, tandis que, si la ci-devant monarchie reste indépendante, il y aurait chance que le pays revint à ses traditions conservatrices. L'éclipse de M. Bauer comme ministre des affaires étrangères prend donc une signification particulière. Le projet de fusion avec l'Allemagne est-il en baisse? Ou bien, comme quelques-uns le disent, M. Bauer ne s'est-il effacé que pour endormir les Alliés pendant la phase critique des résolutions définitives au sujet de la paix, quitte à reprendre plus tard la barre pour conduire l'Autriche dans les eaux de la Grande Allemagne?

Quant aux vues des Alliés à l'égard de l'Autriche, elles sont enveloppées d'un profond mystère. Ils ne sauraient se désintéresser du sort de l'ancien empire. Le ministre français des affaires étrangères a laissé échapper, l'autre jour, « qu'on saurait empêcher l'union de l'Autriche à l'Allemagne ». On croit savoir que, malheureusement, il y aurait des divergences à ce sujet entre les Alliés: l'Italie, parait-il, verrait sans regret les frontières de l'Allemagne se déplacer vers le sud jusqu'à toucher les siennes. Des raisons d'ordre économique, et peut-être même politique, lui feraient désirer ce voisinage.

Au dire d'une dépêche de Rome à l'*Echo de Paris*, le voyage de Mgr Amelto à Rome se rapporterait aux questions orientales, notamment au protectorat des chrétiens et à la garde des Lieux Saints.

S'il s'y est rendu comme intermédiaire officieux entre le Vatican et le gouvernement français, à la suite de la longue conversation qu'il a eue, l'autre jour, avec M. Clemenceau,

la question de renouer les relations entre le Saint-Siège et la France est elle-même en bonne voie.

La Diète de Bavière, que les partisans du défunt ministre-président Kurt Eisner avaient dispersée par la violence, s'est réunie de nouveau, maintenant que le parti des énergumènes, qui a failli prendre le dessus, a été évincé des conseils populaires. Mais l'ordre légal n'est pas rétabli dans son intégrité; car les conseils d'ouvriers et de soldats prétendent avoir part à l'action législative et gouvernementale. Le parti catholique bavarois, ne pouvant admettre cette entorse à la démocratie et cette intronisation à peine voilée du régime d'une classe, a décliné l'honneur de fournir le président de la Diète, qui sera un socialiste.

Le chef du cabinet sera un socialiste également.

Les catholiques n'ont accepté d'entrer au gouvernement que pour y exercer une influence modératrice et par crainte que le mal ne fût pire s'ils s'en tenaient à l'écart.

### Une semaine sociale à Delémont

Le lundi soir, 10 mars, M. le Dr Savoy avait choisi pour thème: « Trois armées sociales (chefs et idées). »

Il est un fait qui se révèle à tous les yeux et à toutes les oreilles. C'est le fait que le corps social, en proie depuis quatre siècles aux doctrines individualistes, éprouve des soubresauts de révolte et fait entendre de sinistres clameurs. La révolution, qui sévit déjà dans plusieurs pays, est en passe de faire son tour d'Europe.

En présence de ce fait, les populations se rangent d'instinct, suivant leurs idées et leurs principes, dans trois groupements différents: les libéraux bourgeois, les socialistes et les chrétiens-sociaux.

Pour les premiers, il n'y a rien à changer dans le système social actuel. Tout n'est pas parfait sans doute, la perfection n'étant pas de ce monde. Mais, comme son assis à la table du festin, qu'ils sont assurés d'une large part de bien-être et de jouissances, que le pouvoir est dans leurs mains, ils estiment que, en déployant un étendard sur lequel brûlent en lettres d'or les mots *liberté, égalité, fraternité*, que, en proclamant la sainte liberté des contrats, qu'ayant introduit le suffrage universel, ils ont suffisamment bien traité le peuple des travailleurs. Ils se vantent de soulager, par leur générosité, les misères imméritées et de soutenir de leur bourse mainte institution charitable. Ils ne veulent pas admettre, en revanche, l'intervention de l'Eglise ni de l'Etat dans le domaine du travail, encore moins convenir que leurs principes ont conduit, dans leur application, l'ouvrier, le travailleur à subir, souvent douloureusement et arbitrairement, le despotisme capricieux du patron, qui les tient ainsi en une sorte de servage, ce qui ne les empêche pas de parler sur tous les modes: liberté, liberté, liberté!

Aux yeux des socialistes, la société actuelle livre le peuple travailleur à la merci des classes possédantes, l'ouvrier à la merci du patron, le pauvre à la merci du riche; partout s'établent, dans le domaine économique, les injustices les plus criantes, les tyrannies et les violences les plus éhontées. Les fortunes existantes, dont un grand nombre dépassent scandaleusement la mesure la plus large, sont le fruit de vols et de rapines ou d'odieuses manœuvres, pratiqués au détriment des classes ouvrières. L'année, que les riches — et encore pas tous, il s'en faut — offrent aux gens dans le besoin, ne doit plus être acceptée, parce qu'elle est humiliante, et, dans bien des cas, pécunie d'ironie. Faisons donc table rase de tout ce qui existe, s'écrient les socialistes; démolissons la méchante maison où nous sommes si mal à l'aise, prenons où il y a et asséyons-nous enfin au banquet de la vie pour y goûter, au milieu des fleurs, les mets et les vins délicieux qui, jusqu'ici, n'ont jamais été à la portée de notre bouche.

Les troisièmes, qui sont les chrétiens-sociaux et spécialement les catholiques-sociaux, reconnaissent sans hésiter que la société actuelle manifeste, dans le monde du travail notamment, des abus invétérés, des injustices sans nombre, dont la continuité et la marche progressive tend de plus en plus à la séparation de l'humanité en deux groupes, entre lesquels s'élargit démesurément un abîme devenu infranchissable: la classe des riches et celle des prolétaires, faisant disparaître peu à peu, lentement mais sûrement, la classe moyenne, qui constituait la meilleure assise de l'ordre social. C'est ce que le pape Léon XIII a constaté au début de son immortelle Encyclique, en un langage vigoureux et impressionnant. Mais, cette désolante constatation faite, les ca-

tholiques-sociaux entendent remédier au mal non pas en mettant le feu à la maison, comme le suggèrent les socialistes, mais en l'aménageant de telle manière qu'elle devienne habitable pour tous. A cette fin, ils s'appliquent à mettre en pratique les enseignements de Léon XIII, qui seuls sont capables de délivrer l'humanité du malaise qui l'étreint.

M. le Dr Savoy prend à tâche, et avec quelle virtuosité il y réussit, d'indiquer le remède à tant de maux. Constatant que la liberté tant exaltée par la Révolution n'est qu'un principe de désordre, qu'elle ne tend qu'à promouvoir le règne de l'injustice, le brillant conférencier proclame que, si l'on veut rétablir l'ordre et la justice, il faut, comme l'enseigne la religion catholique, en revenir à l'observation aussi stricte que possible du Décalogue qui règle la justice, et s'inspirer des maximes de l'Evangile, qui est la loi de la charité. Justice et Charité, Décalogue et Evangile, tels sont les deux fanaux capables d'éclairer l'humanité dans sa route à travers les siècles et de la préserver du naufrage.

M. le Dr Savoy en appelle au témoignage d'un savant, celui de l'ingénieur Le Play, qui, dégagé de toute doctrine et de tous préjugés, dirige son enquête dans le monde entier et déclare ensuite, analysant les faits dont il a fait la constatation, qu'il n'y a qu'un remède, revenir au Décalogue, ce « pacte divin » promulgué pour le bonheur de l'individu, de la famille et des peuples. L'orateur termine sa magnifique conférence en rappelant ces vers du poète:

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,  
 L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.  
 L. V.

### Le procès du comité d'Oltén

On procède à l'interrogatoire de M. Achille Grosperre, conseiller national, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes.

M. Grosperre a assisté à la séance du comité d'Oltén du 10 novembre au soir, à Berne. Ses dépositions sont analogues à celles des autres inculpés.

M. Grosperre a corrigé le texte de l'appel. L'inculpé ne peut se souvenir de la personne qui l'a transmis à l'Agence télégraphique suisse.

L'accusé Grosperre conteste les tendances révolutionnaires de la grève. Tout ce qu'il sait sur les événements de la grève générale est contraire au point de vue de l'accusation. M. Schürch, secrétaire de la Fédération des syndicats ouvriers, membre du comité d'Oltén, déclare avoir été adversaire de la grève de protestation, car il craignait qu'elle n'engageât le Conseil fédéral à prendre des mesures militaires et n'entraînât la grève générale. L'inculpé se dit adversaire des conseils de soldats et n'a jamais envisagé la possibilité que cette institution pût prendre en main le pouvoir.

On procède ensuite à l'interrogatoire de M. Schneeburger, directeur de police de la ville de Berne, qui s'est prononcé contre la grève de protestation en sa qualité de président de l'Union des syndicats. L'accusé avoue que les mesures militaires prises par le colonel Wildbolz au moment de la grève de protestation étaient raisonnables. Le prévenu a pris part à la séance du comité d'action dans la nuit du 10 au 11 novembre. Dès que la grève fut votée, il quitta la séance.

On ne lui a pas demandé s'il était d'accord que son nom figurât au bas de l'appel, dont il n'a eu connaissance qu'une fois imprimé. Le prévenu dit qu'il a déclaré au colonel Wildbolz qu'il était opposé à toute action violente de la classe ouvrière.

Le prévenu s'est rendu à la séance du comité dans l'intention de parler contre la grève générale; mais, lorsqu'il eut connaissance de la situation et des dispositions des ouvriers à Zurich, il changea d'avis et considéra qu'il ne restait autre chose à faire qu'à prendre la direction du mouvement.

L'auditeur demande si les revendications du comité n'ont jamais été présentées auparavant par la voie constitutionnelle.

Le prévenu répond qu'elles l'ont été dans des assemblées et dans la presse.

L'auditeur: Elles auraient dû l'être à l'Assemblée fédérale. On ne peut pas attendre du Conseil fédéral que, sous la menace de la grève générale, il fasse droit à des revendications qui n'ont pas été présentées aux Chambres fédérales.

M. Ernest Reithaar, instituteur à Zurich, était, au moment de la grève générale, caissier du parti socialiste suisse. Le prévenu fut convoqué télégraphiquement à Berne, dimanche 10 novembre. Il était à la séance au moment où la grève fut décidée; mais il l'avait déjà quittée lorsqu'on s'occupa de l'appel. Il rentra le lundi à Zurich, emportant avec lui des exemplaires de l'appel. L'inculpé Ilg, conseiller national, secrétaire

de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes, déclare que la grève générale a été une des conséquences de la crise économique de la classe ouvrière. Ilg était membre de la sous-commission qui a arrêté le texte de l'appel, mais il ne sait pas qui l'a rédigé.

Le grand-juge lui demande s'il n'a pas eu le sentiment que l'appel était une incitation à l'insubordination. Ilg répond négativement.

Le grand-juge: N'a-t-il pas été décidé de transmettre l'appel à l'Agence télégraphique suisse?

Ilg: Une décision formelle n'a pas été prise à ce sujet, mais je crois que l'appel a été téléphoné pendant la nuit à l'agence.

Le grand-juge: Par qui?

Ilg: Je ne sais pas.

Les débats sont interrompus à 6 h. 40.

### LE MORAL DE NOS MILICES

La *Schildwache*, un des organes de la jeunesse catholique de la Suisse allemande, vient de publier de très intéressantes considérations sur l'état d'âme de nos milices, après quatre années et demie d'appels répétés sous les drapeaux. L'auteur de ces examens de conscience, M. A. H., est, si nous ne nous trompons, un officier. Il met d'une part les profits que la jeunesse suisse a retirés du service militaire de la période de guerre et de l'autre les dommages qu'elle en a éprouvés.

Les profits consistent tout d'abord dans l'action éducatrice de la vie militaire, dans l'apprentissage du renoncement et de la fraternité, dans l'endurcissement corporel, et enfin dans l'élargissement de l'esprit et du cœur qui résulte du contact pris entre Suisses des différentes régions du pays, ainsi que des connaissances acquises au cours des déplacements, qui ont arraché notre jeunesse à son milieu habituel pour la transporter dans un cadre de vie tout nouveau. Nos jeunes milices ont appris à connaître la Suisse et les Suisses ont appris à se connaître entre eux: voilà le principal profit qui est resté de cette longue campagne.

Maintenant, voyons le revers de la médaille.

Le dommage, au sentiment de M. A. H., est malheureusement plus lourd que le profit. Il y a tout d'abord le préjudice matériel éprouvé par tous ceux qui, pour accéder sous les drapeaux, ont dû laisser leurs occupations, ont perdu, parfois, leur gagne-pain, ou du moins ont vu diminuer leurs ressources, ont manqué des affaires, ont été retardés dans leurs études, etc.

Mais le dommage le plus grave s'est produit dans le domaine moral. Voici les remarques de l'auteur à ce sujet:

« La fièvre d'enthousiasme des premiers jours d'août 1914 tomba bientôt et fit place au sentiment de l'inévitable auquel il fallait se plier. La situation s'éternisant et notre condition économique devenant de plus en plus sombre, la lassitude et le mécontentement allèrent croissant parmi les troupes. Même phénomène dans la vie religieuse. Tout d'abord, il y eut une ardente explosion de sentiments religieux, qui se manifesta par la solennelle attitude des troupes aux offices divins. Il n'était pas rare, alors, de surprendre des groupes de soldats en prière dans quelque église de village. Mais, peu à peu, le zèle se refroidit. Les rangs des soldats fidèles aux services religieux s'éclaircissent de plus en plus. La paresse, l'indifférence et le respect humain amenèrent un état de tiédeur bien dangereux pour la vie de l'âme. Ce laisser-aller religieux ne tarda pas à s'accompagner d'une licence de mœurs qui prit bientôt des proportions inquiétantes. L'indifférence religieuse, la faiblesse de caractère, le mauvais exemple — et, malheureusement, des chefs n'étaient pas les derniers à le donner — enfin, la fréquence des occasions, furent cause de plus d'une chute déplorable. N'oublions pas d'ajouter que l'alcool a joué un rôle important dans le progrès de la licence. »

Enfin, dans la dernière période du service de frontière, il commença à se manifester parmi la troupe un symptôme nouveau, de nature à inspirer des inquiétudes pour l'avenir: ses esprits marquèrent un mouvement prononcé vers les idées de gauche. Les acclamations en l'honneur de la liberté et de l'égalité qui arrivaient du monde extérieur, les appels au renversement de l'ordre de choses existant et à la fraternité universelle, avaient trouvé écho chez nous. Ceux qui s'étaient chargés de propager ces idées ne mirent pas longtemps à se dire que l'armée devait être un terrain propice à leurs semences. Ils se mirent à labourer ce champ et ils y répandirent à profusion la graine de l'Internationale. Ils exploitèrent le sentiment de lassitude produit par la longueur du service, les soucis et les désagréments issus de la mobilisation, la rancœur causée par les procédés souvent fâcheux employés à l'égard des soldats, comptant bien que ce travail d'excitation ne serait pas perdu... Leurs espoirs se réalisèrent-ils ou seront-ils déçus? L'avenir nous le dira.

Au total, on voit que les profits de cette longue période de service militaire sont bien légers

et bien faibles en regard des dommages : ceux-ci...
présent beaucoup plus lourdement dans la balance, à cause de leur gravité intrinsèque et de la durée de leurs effets.

Nous voudrions ajouter deux mots à cet exposé de l'état d'âme de nos milices. Nous croyons que l'affaiblissement de certains ressorts moraux qu'a produits une longue présence sous les drapeaux est un phénomène passager ; du moins, nous voulons l'espérer. Mais, pour que la vigueur revienne et que la trace de certaines influences nuisibles s'efface, il faudra, sous plus d'un rapport, créer une atmosphère nouvelle dans le service militaire.

LA SUISSE ET LA LIGUE DES NATIONS

(Havas.) — Le Temps dit que M. Lansing a convoqué, pour le 20 mars, une réunion n'ayant pas un caractère officiel, à laquelle sont invités les représentants neutres, qui y exposent leurs observations relatives au projet de la Société des Nations.

M. Calonder, chef du Département politique, est attendu à Paris pour participer à ces entretiens.

Berne, 17 mars. MM. Calonder, chef du Département politique, Alfred Frey, conseiller national, et le professeur Huber, sont partis aujourd'hui pour Paris, où ils discuteront des questions relatives au projet de la Société des Nations. A Paris, M. le professeur Rappard se joindra à la délégation.

Une administration boiteuse

C'est l'assurance militaire fédérale. Hier, nous racontions le fait d'un mitrailleur ayant perdu sa place et sa santé pour servir le pays et qui attend depuis dix semaines que l'assurance militaire donne signe de vie. Un capitaine signale, dans les Zürcher Nachrichten, trois autres cas tout aussi navrants.

Une mère perd l'unique fils qui lui était resté, son seul soutien. Il meurt après les événements de novembre. La pauvre femme écrit à Berne. Ce n'est qu'après de pressantes instances qu'on envoie sur les lieux un fonctionnaire, chargé d'une enquête. Et l'enquête dure encore !

Un soldat, père de deux enfants en bas âge, rentre à la maison avec le germe de la grippe, contracté durant les terribles journées de la grève. Il succombe, et le plus jeune des enfants se voit hientôt dans la tombe. Sa veuve, sans ressources, s'adresse à l'assurance militaire, qui n'a rien fait jusqu'à ce jour.

Une autre femme, veuve, se voit enlever son fils, frappé lui aussi durant la mobilisation de la grève générale. Elle tombe malade à son tour et n'a pour l'aider que deux filles, encore incapables de gagner leur vie. Elle sollicite l'in-

tervention de l'assurance militaire. Deux inspecteurs arrivent de Berne chez elle. Et c'est tout. Les frais de l'enterrement du soldat ne sont pas même payés à l'heure qu'il est. Il n'y a pas d'excuse à une telle négligence, à une telle inhumanité. On s'est empressé d'accorder aux fonctionnaires et employés fédéraux les allocations qu'ils réclamaient ; on leur a même consenti des avances, et l'on a bien fait. Mais la Confédération croit qu'elle peut attendre, trois, quatre et même cinq mois pour payer la dette qu'elle a contractée envers les veuves et les orphelins des soldats morts pour le pays. Cela est un scandale.

POLITIQUE NEUCHÂTELOISE

(De notre correspondant.)

L'assemblée des délégués du parti radical neuchâtelois a discuté, samedi, la question de la séparation d'avec le parti radical suisse. Au vote définitif, la séparation a été votée par 80 voix contre 15.

L'assemblée a insisté sur le fait que ce vote n'est pas un acte d'hostilité contre les Suisses allemands, mais l'indication très nette que les radicaux neuchâtelois répudient la politique suivie par les dirigeants du parti radical suisse.

Réunis, dimanche, à Neuchâtel, les délégués du parti libéral ont discuté des prochaines élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. On sait que, à Neuchâtel, le Conseil d'Etat est élu directement par le peuple.

Ensuite de la retraite, officiellement annoncée, de M. le Dr Auguste Pettavel, un siège va se trouver vacant au Conseil d'Etat, et il est probable qu'il sera revendiqué par les socialistes qui, jusqu'ici, n'ont eu aucun représentant dans le gouvernement. Leur candidat serait M. Paul Graber, ex-instituteur, rédacteur à la Sentinelle et conseiller national.

La question se posait dès lors pour les libéraux de savoir si le moment était venu de faciliter l'arrivée d'un socialiste au Conseil d'Etat.

Tous les orateurs qui, dimanche, ont examiné la question ont conclu par la négative. Ainsi que l'a déclaré M. Otto de Daréol, les libéraux sont partisans de la représentation des minorités dans l'autorité exécutive, mais sous la réserve expresse que ces minorités, sans abdiquer pour autant leur mission de contrôle, aient l'intention de collaborer avec la majorité.

Or, le parti socialiste se propose un but tout différent. S'il décide de présenter des candidats au gouvernement, ce ne sera pas pour collaborer avec les partis bourgeois, ce ne sera pas pour travailler à réparer et à améliorer l'édifice social, ce sera pour être davantage à même de le démolir. Et tant que les socialistes, même ceux qui passent pour modérés, persisteront dans leur ligne de conduite actuelle : lutte de classe, opposition à la défense nationale, grève générale, le devoir des partis d'ordre est d'empêcher l'accès du gouvernement à ces mauvais bergers, en vertu du droit que la société a de vivre et de ne pas prêter les mains aux tentatives de détruire.

M. Pettavel étant seul à représenter au Conseil d'Etat les districts des Montagnes, on a exprimé le désir que son successeur fût choisi dans la même région et, si possible, dans les meilleurs horlogers. M. C.

BEAUX-ARTS

Le peintre Furet

On annonce de Genève la mort du peintre Jean Furet, qui eut une grande part à la création du Village suisse de l'exposition nationale de 1896.

Au Musée de Neuchâtel

(Corr.) — Le Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel vient de s'enrichir de 26 tableaux légués par la famille de feu M. Frédéric de Pury. Cette importante collection comprend notamment des œuvres de Anker, Léon Berthoud, Bocion, Bachser, Charles-Edouard Dubois, Eugène Girardet, Albert de Meuron, Edmond de Pury, Aurèle Robert, etc.

D'autre part, M. Willy Bun-Joung, le collectionneur bien connu, a généreusement offert

au Musée douze tableaux de MM. Barraud, Blanchet, L'Éplattier, Girou, Hodler, Otto Vautier, Welti, etc., qui compléteront la salle réservée aux peintres modernes.

Confédération

Personnel fédéral en grève

Les employés des bureaux de l'assurance militaire fédérale se sont mis en grève hier lundi.

A l'université de Bâle

Soucieuse de resserrer les liens entre les jeunes intellectuels de la Suisse française et de la Suisse allemande, l'université de Bâle a organisé, pour le semestre d'été 1919, des cours spéciaux pour les étudiants désireux de se perfectionner dans la langue allemande. Ces cours seront donnés en allemand et comprendront des exercices de grammaire et de style, l'étude de la phonétique allemande, la lecture d'auteurs suisses-allemands, enfin, l'étude des maîtres de la littérature allemande.

La reconnaissance des enfants de Vienne

Les enfants de Vienne, pour témoigner leur reconnaissance à la Suisse, ont réuni leurs collections de timbres pour offrir aux enfants suisses 100,000 des plus beaux timbres-poste autrichiens.

TRIBUNAUX

L'incident de Bonfol devant le tribunal militaire

On se souvient de l'échauffourée qui eut lieu à Bonfol, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> janvier, et dans laquelle trois soldats français contrabandiers furent arrêtés.

On se rappelle aussi qu'il y eut à cette occasion intervention d'une grande partie de la population bonfoloise en faveur des soldats français et manifestation contre la police de l'armée. Ces troubles eurent pour résultat la mise en accusation de douze personnes devant le tribunal territorial II.

Celui-ci a siégé à Biemme vendredi et samedi, sous la présidence du major Robert Weck, grand juge. Le major Dupraz fonctionnait comme auditeur.

Le tribunal a jugé que le fait de chercher à enlever les soldats français des mains des gendarmes de l'armée constituait le délit d'insubordination, délit qui fut accompagné d'injures et de voies de fait. Quant aux soldats français, ils se sont rendus coupables de désobéissance aux ordres interdisant de franchir la frontière, ainsi que de tentative de contrebande.

En conséquence, le tribunal a condamné : le caporal français Borne, par contumace, à un mois d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et 100 fr. de frais ; le soldat Tricoire à 10 jours d'emprisonnement et 90 fr. de frais ; le soldat Marel, à 8 jours d'emprisonnement et 80 fr. de frais. Pour ces deux derniers, la peine d'emprisonnement est amplement compensée par la déduction subie ; ils ont, en conséquence, été immédiatement libérés.

Quant aux prévenus suisses, ils ont été condamnés à des peines variant entre 1 jour et 20 jours de prison et 30 à 100 fr. d'amende. Trois ont été acquittés.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Du sucre

A Cette, sont arrivées, à destination de la Suisse, 5000 tonnes de sucre. Le gouvernement français a délivré immédiatement le permis d'exportation. Ce sucre arrivera à Genève à raison de dix tonnes par jour.



Nouvelles diverses

M. Lloyd-George se propose de rentrer à Londres à la fin de cette semaine.

— Demain, 19 mars, à New-York, grande assemblée pour discuter de la Ligue des nations ; 20,000 personnes se sont assurés des places.

— L'Idée Nazionale de Rome apprend que le gouvernement de l'Autriche allemande a décidé d'exiger l'abdication formelle de l'empereur d'Autriche-Hongrie.

— Collin, l'auteur de l'attentat contre M. Clémenceau, a signé son pourvoi en révision du procès qui a abouti à sa condamnation à mort.

— Dans une conférence tenue dimanche, à Berlin, entre les conseillers d'ouvriers, le total des victimes des huit derniers jours de combat a été évalué pour les deux parties à 2200, dont 1200 morts.

— A la Bourse de Londres, on compterait sur la conclusion de la paix pour le 1<sup>er</sup> mai.

Une élection partielle à Londres

Le correspondant du Temps, à Londres, télégraphie :

La circonscription de West-Lexton, de la grande banlieue de Londres, était appelée, vendredi, à élire un député, à la suite du décès du colonel Wrightson, unioniste de coalition.

M. Newbould, libéral, a été élu par 7934 voix contre 5915 voix à M. Mason, candidat unioniste de coalition.

Lorsque ce résultat a été annoncé à la Chambre des communes, les députés libéraux, indépendants et travaillistes ont acclamé le Jeuler du petit groupe libéral indépendant, sir Donald Mac Lean. L'élection du candidat libéral Newbould par une majorité de 2019 voix, alors qu'il avait été battu en décembre dernier dans cette même circonscription par une majorité de 5668 voix accordés à son rival unioniste, a été une profonde sensation. C'est la première défaite subie par un candidat du gouvernement de coalition, depuis les élections générales de décembre. Ce revirement s'explique, en partie, par la personnalité du candidat unioniste, qui parut peu acceptable à une circonscription essentiellement libérale, en partie par les grands efforts déployés par les travaillistes pour assurer la victoire du candidat libéral.

On peut ajouter que l'effet accumulé du chômage et de diverses causes de mécontentement, dont le gouvernement n'est pas directement responsable, a compté pour quelque chose dans ce résultat. Il ne serait pas surprenant que, dans les quelques mois qui vont venir, les mêmes causes produisent les mêmes effets, mais la vaste majorité dont dispose le gouvernement depuis les élections générales n'en sera pas sensiblement affectée.

Italiens et Serbes

Rome, 17 mars.

(Stefani.) — Le prince Livio Borghese, après avoir reçu l'agrément d'usage, s'est rendu en Serbie en qualité de ministre d'Italie. Le ministre des affaires étrangères de Serbie ayant déclaré ne pas pouvoir accepter ses lettres de créance, parce qu'elles étaient adressées au roi de Serbie au lieu du roi des Serbes, des Croates et des Slovènes, le prince Borghese, suivant les instructions du gouvernement italien, a confié la gérance de la légation au chevalier Galati, en qualité de chargé d'affaires, et il rentrera en Italie. On sait que ni le gouvernement italien ni les autres gouvernements alliés n'ont reconnu jusqu'à présent le royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes. Par conséquent, les lettres de créance ne pouvaient pas avoir une autre forme que celle qui leur avait été donnée.

Les nationalistes égyptiens

Le Caire, 17 mars.

(Havas.) — La foule a manifesté devant la résidence britannique et les casernes. Il y eut 400 arrestations. Les soldats ont rétabli l'ordre. Il y eut quelques tués et blessés. Trois mille manifestants ont tenté de prendre d'assaut la gare de Tanta. Les polices indigène et militaire

ont rétabli rapidement l'ordre. Il y eut 22 tués et blessés.

Ces troubles sont dus à l'activité des leaders nationalistes, dont la campagne manque son but, car elle n'a reçu que l'appui de quelques étudiants et jeunes gens. La masse du peuple est calme.

La Hollande et Guillaume II

A la première Chambre des États-Généraux, le professeur van Emden a protesté contre tout acquiescement du gouvernement hollandais à la demande éventuelle d'extradition de l'empereur d'Allemagne, que la demande se présente juridiquement motivée ou autrement.

Il s'est également déclaré hostile au banissement de l'ex-empereur et à toute démarche dans ce sens. Il estime qu'il faut tenir compte de la loi internationale.

Dans sa réponse, le ministre de la Justice a déclaré qu'il ne reconnaît aucun droit hors la loi, et que la demande d'extradition de Guillaume II serait examinée suivant la loi.

M. de Bethmann-Hollweg

Berlin, 17 mars.

(Wolff.) — Répondant au professeur Schimann, qui lui avait reproché d'avoir caché à l'empereur les rapports secrets de l'ambassade russe à Londres, M. de Bethmann-Hollweg publie une déclaration dans laquelle il dit notamment : « Dans mes rapports et dans ceux du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, la situation a toujours été exposée à l'empereur telle qu'elle résultait de l'ensemble des documents, y compris les documents secrets. Jamais l'empereur n'a été laissé dans le doute au sujet du danger de la coalition adverse. Lui-même, d'année en année, se persuadait davantage de la gravité croissante de la situation. Je n'ai pas besoin de relever que, pour mon compte personnel, je n'ai jamais eu l'idée de présenter la faits sous des couleurs trop favorables. Schimann une reproche d'avoir autorisé le voyage dans le nord. Il oublie que, à la même époque, un membre zélé de la coalition adverse, le président Poincaré, était aussi en mer. »

Mort tragique d'un général allemand

Le général von Armin, qui commanda une armée dans les Flandres, lors de l'offensive allemande de mars 1918, et qui résidait en dernier lieu au château de Sophienruth, près d'Asch (Bohême allemande), ayant tiré sur des paysans qui volaient son bois, une foule en furie a envahi le château qu'elle a pillé et a assassiné à coups de bâton le comte Armin, qui était âgé de 70 ans.

La propagande bolchéviste

Suivant une dépêche d'Helsingfors, le gouvernement bolchéviste de Pétrograd a dépensé, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars, 300 millions de roubles pour sa campagne dans les pays étrangers.

AÉRONAUTIQUE

Avion géant et dirigeable

Vendredi, le dernier géant de l'air construit en Grande-Bretagne a pris son essor et a survolé Glasgow, puis a exécuté une randonnée de plusieurs heures.

Ce dirigeable est le R-34, analogue au R-33, qui fut lancé la semaine dernière en Yorkshire, mais le dépassant par ses dimensions. En fait, le R-34 est le plus grand dirigeable qui ait été construit en aucun pays : il mesure 663 pieds de longueur (203 mètres), 80 pieds de diamètre (24 m. 50) et porte 5 moteurs de 250 HP chacun, lui permettant d'atteindre une vitesse de 130 kilomètres à l'heure avec un chargement de 29 tonnes.

Il a été construit dans les ateliers Beardmore, à Inchinnan (Ecosse). Il peut porter une quantité de pétrole suffisante pour effectuer la traversée de l'Atlantique et rentrer sans arrêt.

Dans son vol d'essai, l'énorme aéronef portait un équipage de 30 hommes, sous le commandement du colonel Hicks, pilote de l'aviation. Les essais d'aujourd'hui avaient pour but de déterminer lequel du R-33 ou du R-34 est le mieux adapté pour la traversée de l'Atlantique, qui,

L'étreinte du passé

par Henri ARDEL

Un frisson de jalousie crispa une seconde le cœur de Vania... Mais pourquoi être jalouse ?... Telle que la destinée l'avait faite, à Michel elle était si infiniment chère !

Un instant, elle demeura considérant cette mère et ce fils qui, de la même âme, courageuse, soumise à une volonté supérieure, acceptaient l'épreuve...

Elle vit la main de Mme Corbiéry tracer une croix sur le front de son fils, du geste de bénédiction avec lequel, jadis, elle protégeait son sommeil d'enfant. Puis, il se releva et répéta : — Vania ! ma Vania ! vive !

Elle descendit en hâte. Monique maintenant était là, très vaillante elle aussi, mais avec une pauvre petite figure d'oursine...

Et l'aulo les emporta, tous les deux, à une allure telle, qu'ils ne pouvaient se parler car lui était tout occupé à diriger la voiture sur les routes soudain encombrées. Ils entrèrent dans Paris, dont l'aspect déjà était tout autre. Peu un point de voitures. Un fourmillement d'uniformes. Sur les murailles, de larges affiches blanches s'apprêtaient, devant lesquelles stationnait une foule silencieuse ou des femmes pleuraient. D'enthousiastes acclamations saluaient des soldats qui passaient, chargés de leur ba-

gage de campagne, se dirigeant vers quelque gare...

La même ardeur, grave et fervente, pénétrait tous ces êtres, si terrible fut l'épreuve. Et Vania sentait qu'elle aussi, malgré sa révolte, acceptait le sacrifice demandé, parce qu'elle aimait le pays de Michel, devenu le sien, qu'il fallait défendre et dont elle voulait impérieusement le triomphe...

L'aulo s'arrêta. Ils étaient arrivés. Ensemble, ils entrèrent dans ce grand appartement, désert maintenant, tout parfumé encore de leur court bonheur.

Sur la cheminée, se fanaient des roses qu'elle y avait laissées l'avant-veille. D'un geste presque violent, il l'attrapa, baisa les cheveux, le visage, les lèvres qui, éperdument, s'attachaient aux siennes.

Puis, résolu, il s'écarta et dit, d'un ton rapide : — Veux-tu, ma Vania, faire préparer la cantine ? Voici la liste des objets à prendre. Moi, je dois mettre en ordre beaucoup de papiers... et j'ai si peu de temps !

— Oh ! Michel ! est-ce que nous n'aurons pas encore quelques moments pour nous !

— C'est parce que je veux en avoir que je me hâte tant ! et que je te presse, ma bien-aimée... Je pars à huit heures... Cela va venir si vite... Faisons d'abord tout ce qu'il faut, sans perdre une minute...

« Ce qu'il faut !... » C'était lui, ces quelques mots... Toujours il faisait ce qu'il jugeait devoir faire... Et puis, son bonheur, à lui, venait ensuite, si possible...

Jamais elle ne sut comment elle avait réelle-

ment vécu les dernières heures de ce tragique après-midi. Michel, épuisé d'elle, il semblait qu'elle ne fut plus qu'une machine sans âme qui agissait pour obéir à une impulsion donnée.

Et, une à une, les minutes fuyaient inexorables, rapprochant le terrible instant de l'adieu... Il était six heures. Encore une fois, Vania entra dans le cabinet de travail où Michel avait écrit, rangé, classé sans relâche.

— Miché, tout est prêt pour toi... Nais-je enfin t'avoir un peu ?

Une supplication désespérée tremblait dans sa voix.

Il eut un geste d'appel et se leva, jetant, la voix brève : — Tout est fini... Vois-tu, ici, mon aimée, ce sont tous les renseignements dont tu pourrais avoir besoin en mon absence, les actes, les titres...

Mais, brutalement, des clameurs les arrachèrent au rêve éniervant. Sous les fenêtres, une troupe passait, hurlant la Marseillaise.

Il se redressa, et elle releva la tête, leurs prunelles flambaient, ardentes et graves. Jusqu'au fond de l'âme, ils s'essayaient encore, et, peut-être, jamais ils n'avaient été plus profondément l'un à l'autre.

— Vania, comme j'ai été heureux par toi !... J'ai eu, grâce à toi, ma part de bonheur, si complète que... quoi qu'il arrive, je n'aurai pas le droit de me plaindre !

Le cœur broyé, elle l'écoutait, pensant : — S'il savait !... oh ! s'il savait !...

Tout à coup, dans l'horreur de sa conviction qu'il ne reviendrait pas, elle éprouvait une révolte de le laisser partir sans lui avoir fait l'aveu qui frémissait sur ses lèvres... Pourtant,

ce n'était pas l'heure de lui apporter pareille souffrance... A elle de supporter l'humiliation de lui mentir jusque dans ces terribles minutes.

Il continuait :

— Dis-moi, Vania chérie, que tu ne regrettes plus de m'avoir sacrifié ta chère liberté ?

Tout bas, elle murmura :

— J'ai eu, par toi, Miché, un bonheur tel que je ne pensais pas qu'il pût en exister un pareil... C'était si bon de l'estimer autant que je t'admire... que je t'adorais... Maintenant, pour moi, tout est fini... Je n'ai plus d'enfant... Et tu pars !

— Mais pourquoi ne pas espérer que je reviendrai, comme tant d'autres ?

Et il eut un sourire presque pareil à ceux des jours de joie.

— Comme tu me condamnes vite à disparaître ! cruelle petite Vania... Moi, je compte bien revenir et recommencer notre précieuse vie... Alors, Vania, n'est-ce pas, nous serons... non pas plus heureux encore, cela, je crois, serait impossible ! mais plus complètement unis... Tu ne le montreras plus autant une chère petite tour d'ivoire.

La tête appuyée sur l'épaule de Michel, elle dit, fermant ses yeux sans larmes :

— Miché, j'ai été pour toi ce que je pourrais être... Laisse passer le temps... — Oui, bien-aimée... Laissons-le passer, en espérant toujours... ma grôte tout... O mon incroyable petite Vania, pour l'amour de moi, tu feras aussi un acte de foi, tu prieras pour que nous retrouvions notre bonheur !

souffert que ton Dieu, il me sembla, ne rejettera pas mes supplications !

Cette fois, elle le regardait ; et dans les yeux attachés sur les siens, elle lut l'infinie joie qu'elle venait de lui apporter par cet aveu dont il sentait la sincérité.

— Ma Vania !... Alors, avec moi, tu peux le dire : « A la grâce de Dieu ! » N'est-ce pas, Miché chérie, pendant les cruels jours qui approchent, nous ferons tout ce que nous devons, largement, sans egoïsme... Et puis, nous accepterons... ce qu'il faudra accepter ! du même cœur et de la même volonté... Ainsi, même séparés, nous serons unis. Ma Vania, je te salue mère et Monique.

— Oui, Miché !

Mais elle ne continua pas. Discrètement, un domestique annonçait, derrière la porte close : — Madame est servie. Il est l'heure !

C'est vrai, le temps avait fui ; et la vie continuait dans la monotone régularité des actes quotidiens.

Ils prirent ce dernier repas — en apparence tout pareil aux autres — très rapidement, car les minutes étaient comptées ; et ils causaient de choses étrangères à la souffrance qui les meurtrissait, celle de leur séparation.

(A suivre.)

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal voudront bien spécifier s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, ceci pour éviter des erreurs. L'ADMINISTRATION.

# Dernière Heure

## La conférence de Paris

Paris, 18 mars.

(Havas.) — La séance du conseil suprême a été longue et féconde. M. Wilson et le maréchal Foch sont intervenus à plusieurs reprises. L'assemblée a adopté définitivement les conditions militaires, navales et aériennes qui doivent être imposées à l'Allemagne, telles que la commission interalliée de rédaction les a préparées, avec quelques modifications et des développements.

Deux questions seulement ont été réservées, celle des câbles télégraphiques allemands et celle de Kiel.

Deux thèses sont en présence sur les deux points. En ce qui concerne les câbles, c'est de les restituer aux Allemands ou de les répartir entre les Alliés. En ce qui concerne le canal de Kiel, c'est d'en laisser la propriété aux Allemands, tout en exigeant le désarmement, ou de l'internationaliser. Il semble pour cette dernière question que la thèse d'une internationalisation semblable à celle du canal de Suez, et, pour la première, l'attribution des câbles aux Alliés, seraient plus de partisans. Les deux questions seront d'ailleurs résolues à bref délai.

L'assemblée s'est préoccupée de savoir si les conditions présentées à l'Allemagne le seront comme convention définitive d'armistice ou comme préliminaires de paix. Il semble que cette dernière éventualité ait plus de chance d'être adoptée.

### Les responsabilités

(Officiel.) — La commission des responsabilités a décidé que le rapport général de la commission serait confié à un comité de rédaction composé de MM. Polak, Grande-Bretagne, Amelio, Italie, et Rolin, Belgique.

La commission a manifesté le désir que le rapport soit prêt pour la fin de la semaine, pour être examiné avant l'envoi des délégués à la conférence.

### Le Parlement de Weimar

Berlin, 18 mars. — Comme l'apprend la Gazette de Voss, l'assemblée nationale, qui avait été ajournée au 25 mars, sera rapée cette semaine, au cas où les pourparlers de Paris seraient terminés avant le 22 mars.

Le gouvernement aurait l'intention de revenir à Weimar le 23 mars.

On a renoncé définitivement à transférer l'assemblée nationale à Berlin avant que les travaux en cours soient terminés. On compte que l'assemblée nationale siégera à Weimar jusqu'à la fin de mai et que, à cette date, elle se transportera à Berlin pour reprendre, en qualité de Chambre populaire, conformément à la constitution, les travaux parlementaires courants.

### Défaite bolchéviste

Athènes, 18 mars. — (Agence d'Athènes.) — Communiqué officiel du quartier général grec :

Selon une dépêche du commandant de la 2<sup>me</sup> division, les troupes grecques ont réussi à remporter, à Cherson (Russie méridionale), une brillante victoire sur les forces bolchévistes, supérieures en nombre. Selon des renseignements officieux, les troupes bolchévistes étaient bien organisées, complètement armées en artillerie et en mitrailleuses, et commandées par des officiers allemands, dont un grand nombre ont participé à la bataille.

Nos troupes ont réalisé une avance sur une profondeur de 20 kilomètres. Elles ont capturé de nombreux prisonniers et un butin considérable. Malgré les renforts qu'elles ont reçus, les troupes bolchévistes ne sont pas parvenues à se reconstituer.

### Les prisonniers polonais et tchèques

Lausanne, 18 mars. — (P. C. A.) — Le général Stefanovitch, attaché militaire du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, à Paris, communique à l'attaché militaire polonais que le ministre de la guerre du royaume yougo-slave a décidé que les prisonniers de guerre polonais et tchèques capturés par les armées serbes seraient rendus à leur gouvernement respectif.

### Les nationalistes égyptiens

Londres, 18 mars. — (Reuter.) — Une note Reuter dit qu'il n'y a aucune raison de s'alarmer au sujet de la situation au Caire si on agit, comme c'est le cas, avec prudence. (Voir 2<sup>e</sup> page.)

Les informations, dit Reuter, parviennent avec de grands retards, à la suite du mauvais état des câbles, mais les dernières nouvelles annoncent que la situation n'a pas empiré. Les désordres, d'ailleurs, n'ont pas complètement surpris ceux qui sont au courant des affaires d'Egypte, les nationalistes ayant, depuis quelque temps, fait des demandes exagérées et tenté de surexciter l'opinion publique.

Les principaux meneurs nationalistes furent déportés à Malte, en raison de leur opposition au protectorat. Cette mesure fera probablement sentir que l'autorité militaire a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre.

Il est évident que les émeutes furent organisées par des étudiants et tout ce que le Caire contient de gens sans aveu. C'est un mouvement essentiellement nationaliste, nullement soutenu par la classe des paysans. Le sultan accorde naturellement toute son autorité pour assurer le respect des lois et de l'ordre.

### La détresse des missions de Palestine

Milan, 18 mars. — Le Pape a envoyé à tous les évêques du monde une lettre les exhortant à recueillir des offran-

# FRIBOURG

## Docteurat

M. Louis Bronarski, de Lemberg (Galicie), a passé son examen de docteur à la Faculté des lettres en présentant une thèse intitulée : *Die Lieder der Hildegarde, ein Beitrag zur Geschichte der geistlichen Musik des Mittelalters*. Cette thèse a obtenu la note magna cum laude ; l'examen oral, la note summa cum laude.

## Un sermon sur l'éducation

Hier soir, à Saint-Nicolas, devant un auditoire trop clairsemé, le Père Antoine-Marie a fait ressortir, dans un magnifique sermon, les droits du baptisé, dans la famille et dans l'Etat. Avec une insistance particulière, il a attiré l'attention des parents sur certaines théories dangereuses de l'éducation moderne, qui ne tendent à rien moins qu'à détruire, dans l'âme de l'enfant, le sentiment de la pudeur. Il a exhorté les fidèles à lutter énergiquement contre le programme de l'école neutre, par l'enseignement chrétien est la base de la véritable éducation.

Il serait à souhaiter que les hommes se rendissent très nombreux écouter la parole chaude et persuasive du prédicateur de carême, à Saint-Nicolas.

## La conférence sur la basilique de Saint-Pierre à Rome

On nous écrit : La conférence dans laquelle M. le Dr J. A. F. Orban a présenté les résultats de ses recherches historiques et archéologiques sur la destruction de l'ancienne basilique constantinienne de Saint-Pierre et la construction de l'édifice nouveau, avait attiré un public très nombreux ; elle a été honorée de la présence de Mgr Jaquet, archevêque de Salamine. Après avoir rendu un hommage de la plus haute reconnaissance aux souverains pontifes qui ont ouvert les trésors scientifiques du Vatican avec une générosité sans pareille, et qui avant la guerre ont groupé, autour du Vatican, une élite d'historiens de tous les pays et plusieurs instituts scientifiques, le savant conférencier a montré, à l'aide d'un grand nombre de projections, l'état des édifices de Saint-Pierre vers l'an 1600. Dans la semaine de Pâques de 1606, le pape Jules II avait posé solennellement la première pierre de la reconstruction de la basilique du prince des apôtres au Vatican. Le travail commença du côté du chœur et du transept de l'ancienne basilique ; ces parties avaient été démolies dès cette époque. Un siècle plus tard, on vit s'élever les énormes piliers, soutiens de la coupole de Michel-Ange, le tambour de la coupole elle-même, les hautes voûtes des bras énormes de la construction en forme de croix, qui représentaient le plan primitif. Entre ces murs et ces piliers gigantesques et la place de Saint-Pierre subsistait encore la partie antérieure de la basilique constantinienne avec les chapelles et les annexes que les siècles du moyen-âge y avaient ajoutées, avec l'antique atrium et les grandes constructions de la façade qui dominaient la place de Saint-Pierre. Un grand nombre de peintures, de dessins, de plans de la ville, datant du XVI<sup>me</sup> et du commencement du XVII<sup>me</sup> siècle, dont les reproductions passèrent devant les yeux des auditeurs, ont illustré de la façon la plus intéressante cet ensemble unique de constructions de tout genre. Ils montrent également l'architecture du palais pontifical, sur la hauteur du Vatican, à côté de la basilique. Au mois de septembre 1606, le pape Paul V soumit au consistoire des cardinaux son projet de continuer et d'achever, par l'adjonction de la grande nef et de la façade, le temple grandiose de Saint-Pierre. Pour cela, il fallait démolir tout ce qui restait de l'ancienne basilique constantinienne. Le conférencier prouva que c'était là, en réalité, le seul moyen d'achever la nouvelle basilique ; une combinaison quelconque qui aurait pu sauver les restes vénérables de l'édifice primitif était impossible ; d'ailleurs, les murs de la construction constantinienne étaient dans un tel état qu'on pouvait redouter leur écroulement. L'utilité de l'édifice monumental, auquel avaient travaillé les architectes les plus célèbres du XVI<sup>me</sup> siècle, les Bramante, les Mécha-Ange, les Raphaël et d'autres, devait être sauvegardée. D'ailleurs, on eut soin de relever avec une exactitude minutieuse ce qui existait, avant que chaque autel, chaque monument fût démolit. C'est Jacques Grimaldi, prêtre du chapitre de Saint-Pierre, qui se voua à ce travail archéologique avec le plus grand soin. Ses notes réunies en plusieurs volumes manuscrits sont une source de la plus haute valeur pour l'histoire de l'ancienne basilique. La construction de la coupole fut terminée sous Sixte V, par della Porta e Fontana ; et, sous Paul V, Maderno put achever la nef et la façade, sur laquelle l'inscription monumentale rappelle toujours le nom du pape « Paulus V. Burghesius ».

## Pour les familles Buechler et Cotting

Anonyme, 1 fr. ; Gendarmerie des Augustins, 5 fr. ; M. Louis Jungo, 1 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; M. et Mme Figi, 10 fr. ; Anonyme, 3 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; M. Georges Python, cons. d'Etat, 20 fr. ; M<sup>me</sup> Binz, confiseur, 10 fr. ; M<sup>me</sup> veuve Kaufmann, Fribourg, 8 fr. ; M. Louis Lipp, sous-directeur de la Société anonyme des Verrières de Moutier, 20 fr. ; M. Albert-Jos. B., 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; M. Jos. Meyer, Cormondes, 5 fr. ; D., 2 fr. ; M. Robert Dufey, Fribourg, 5 fr. ; Fabrique de chocolate Villars, 50 fr. ; M. K., Fribourg, 20 fr. ; J. F., 2 fr. ; M. Protzen, Fribourg, 20 fr. ; Anonyme, 1 fr.

## Pour les enfants viennois

Anonyme, 5 fr. ; M. Piller, pharmacien, Frick (Aargau), 10 fr. ; Anonyme d'Estavayer-le-Lac, 5 fr. ; M. l'abbé Jordan, rév. curé, Corbières, 6 fr. ; M<sup>me</sup> veuve Jordan, Corbières, 5 fr. ; J. F., 5 fr.

## Association cantonale des Etudiants suisses

L'assemblée de l'Association cantonale, dimanche, a pleinement réussi. Une centaine de membres, parmi lesquels nous avons remarqué la présence de M. Vorderweid, président du Tribunal, de M. le directeur Vauthey, de MM. le Dr Pierre Ely et Louis Python, ont écouté avec un vif intérêt le bel exposé de Mgr Esseiva sur les organisations catholiques en Suisse.

Le président, M. Pierre Bise, vice-chancelier d'Etat, présenta d'abord son rapport annuel sur la marche de la société cantonale depuis 1917. Il rappela la retraite fermée de Hauterive, la conférence de M. le procureur général Berset, qui enthousiasma les jeunes pour les droits populaires ; celle de M. Maxime Quarteron, sur le rôle de l'étudiant sur le terrain social. Il souligna ensuite l'activité, malheureusement restée stérile, du Comité d'organisation de la fête centrale qui devait avoir lieu à Fribourg, en 1918, et remercia tout spécialement M. le conseiller d'Etat Savoy, président, et MM. Béat Collaud et Lombriser.

Il adressa ensuite un souvenir ému aux victimes de la grippe, MM. Butty, Gobet, François de Gendre, Pierre de Golltrau, Romain Genoud, Stritt, Léon Wullerlet, Dr Henzen et Ferdinand Machereil. Sur sa proposition, une messe de requiem, dont la date sera fixée prochainement, sera dite pour le repos de l'âme de ces membres dévoués.

Il rappela ensuite les événements heureux : promotion de M. le conseiller d'Etat Deschenaux à la présidence du comité du parti conservateur suisse, nomination de M. Arsène Niquille aux fonctions de Directeur général des chemins de fer à Berne, élection de M. le député Oscar Genoud au Conseil national et de M. Ernest Perrier à la présidence du Conseil d'Etat.

Après avoir formulé des vœux très applaudis pour la prospérité de l'association, il donna la parole à Mgr Esseiva, qui exposa avec beaucoup de chaleur l'immense effort accompli par les catholiques suisses, depuis quelques dizaines d'années, pour sauvegarder leurs intérêts religieux et politiques. Il montra la haute mission à laquelle est appelée la Société des étudiants suisses, pépinière des hommes sur lesquels le pays compte pour défendre notre idéal catholique. Il parla ensuite de la vaste organisation de l'Association populaire catholique suisse et exposa les multiples tâches qui lui incombent : missions intérieures, dont l'influence est si féconde et si importante, organisation chrétienne et catholique de la charité, création de la Mission de relèvement des buveurs et une foule d'autres encore. Il termina son brillant exposé en exprimant l'espoir que la jeunesse catholique suisse, et, en particulier, les étudiants suisses sauront comprendre la belle et haute mission qu'on attend légitimement d'eux. De longs et vigoureux applaudissements soulignèrent la péroraison de cette conférence superbe et fort instructive.

On passa ensuite à la nomination du nouveau comité. M. Brulhart, président de l'Alemannia, revendiqua pour la Singine l'honneur de la présidence. M. Adolphe Reiny, le nouvel élu, sera le digne représentant de nos étudiants suisses de langue allemande et nous nous félicitons de l'heureux choix de l'assemblée, qui fait honneur à nos vaillants amis d'outre-Sarine. Furent ensuite élus : M. l'abbé Fragnière, au Séminaire, comme vice-président, M. le professeur Collaud comme secrétaire-caissier ; et M. Collaud de la Nuthonia, et M. Aebischer, de la Sarina, comme membres.

Cette excellente séance fut levée après l'approbation des comptes et des remerciements au comité sortant, pour son activité.

## Pour les enfants suisses nécessiteux et malades

Anonyme, 5 fr.

## Pour les victimes du fœhn

Anonyme d'Estavayer-le-Lac, 5 fr. ; M. Robert Dufey, Fribourg, 3 fr.

## Pour les Suisses nécessiteux à l'étranger

Anonyme d'Estavayer-le-Lac, 5 fr.

## Etat civil de la ville de Fribourg

### Naissances

14 mars. — Portmann, Juliette, fille de Julien, peintre, d'Escholzmatt (Lucerne), et d'Emma, née Bochud, Neuveville, 47.

Rey, Fernande, fille de Fernand, employé au C. F. F., de Granges-de-Vesin, et de Rosa, née Ropraz, route de Berigny, 7.

Rey, Elisabeth, fille de Philippe, jardinier, de Montet (Broye), et de Nannette, née Bersier, Planche supérieure, 286.

### Décès

13 mars. — Provoost, Cécilia, fille de François, et d'Amélie, née Delen, de La Paume (Belgique), pensionnaire à Sonnenwil, 18 ans. Heimo, née Bättig, Madeleine, épouse de Jean, de Fribourg, 63 ans, rue de la Préfecture, 217.

14 mars. — Mahr, Jeanne, fille de Joseph, et de Marie, née Hochstättler, de Fribourg, prébendaire à l'hôpital des Bourgeois, 62 ans.

15 mars. — Pégalat, Léla, fille d'Alexis, et de Louise, née Repond, infirmière, de Grandvillard, 88 ans, Gambah, 6.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Cecilia », chœur mixte de Saint-Jean. — Mardi et jeudi, à 8 h. 1/2, répétition. Cercle d'études de l'Union des travailleuses. — Ce soir, mardi, séance à 8 heures.

## MEMENTO

Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2, à la Grenette, récital de piano de M<sup>lle</sup> Georgette Giller. Service de tramways à la sortie.

croit-on, sera probablement tentée le mois prochain, à moins que les conditions atmosphériques ne soient exceptionnellement défavorables. La même tentative pourrait être faite concurrentement par le nouvel aéroplane géant construit par la maison Tarrant et le capitaine Rawlings. Cet appareil sera muni par 6 moteurs développant ensemble 3,000 HP. Il portera 2 pilotes. Les gouvernails seront mus par le moteur. Il contiendra un compartiment spécial, où un mécanicien veillera à la marche des moteurs. Les dimensions de cet appareil sont : longueur, 85 pieds (26 mètres) ; envergure, 141 pieds (43 mètres).

## Echos de partout

### LES NOUVEAUX PAUVRES

Hier encore ils étaient riches ; On se disait dans le quartier : Monsieur d'avait plus de métier Et Madame avait deux caniches.

Aujourd'hui que les temps sont chiches, Ah ! quel malheur d'être rentier ! Lui doit retourner au chantier, Elle a vendu tous ses fêches.

Comme ces vieux heureux d'hier N'ont pas délaissé leur grand air On dit toujours qu'ils ont des rentes ;

Et le marchand, près de chez eux, Gardé des mines déférentes Pour leur doubler le prix des œufs !

### MOT DE LA FIN

Le surlendemain de l'attentat auquel il faillit succomber, M. Clémenceau causait avec son vieil ami, M. V..., ancien ministre de l'Agriculture, quand la sœur Thérèse entra discrètement la porte et dit :

— C'est M. B... qui vient prendre de vos nouvelles.

M. B... est à la fois un des plus éloquents hommes d'Etat français et un des plus récents académiciens. M. Clémenceau, qui ne croit ni à la sympathie des hommes politiques ni à celle des académiciens, répondit à la sœur Thérèse : — Dites-lui que je suis mort... Ça lui fera plaisir !

## FAITS DIVERS

### ÉTRANGER

#### Grosse malversation à Hanich

La police de Munich a découvert une malversation en spiriteux et articles de médecine d'une valeur de 10 millions de marks, appartenant à l'armée. Vingt-quatre personnes sont impliquées dans cette affaire, dont l'une est un premier-lieutenant du ministère de la guerre. Des négociants et des fonctionnaires y ont également participé.

## SOMMAIRE DES REVUES

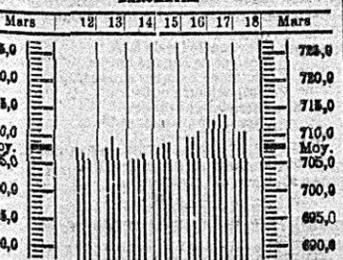
La Semaine catholique de la Suisse française, organe du diocèse de Lausanne et Genève, 15 mars. Partie officielle : Visites pastorales et confirmations en 1918. — Partie non officielle : Vers l'unité ; Chronique religieuse de la Suisse (ordinations à Fribourg ; Lettres pastorales ; Jura bernois ; Traitements du clergé bernois, etc.) ; La vén. Anne-Marie Taigi ; Chronique de l'étranger (consécration d'un évêque octogénaire ; Rome et la France ; L'Ordre franciscain et l'Eglise ; Revendications des catholiques de France ; Un ex-voto national) ; Lettre du Liban ; Note de liturgie ; Variété ; Fêtes de la semaine ; Quittances de la Chancellerie de l'Evêché ; Bibliographie, etc.

## Calendrier

Mercredi 19 mars  
Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge  
Saint Joseph eut sur la terre l'honneur incomparable d'être l'époux de la Mère de Dieu, gardien de sa virginité, et le père adoptif de Jésus-Christ. Par son humble travail, il eut le bonheur de subvenir à la vie matérielle de la Sainte Famille, et c'est dans les bras de Jésus que saint Joseph expira.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 13 mars BAROMÈTRE



## TEMPERATURE PROBABLE

Zürich, 18 mars, midi.

KEFOL NEURALGIE MIGRAINE BOITE N°1129 TOUTES PHARMACIES

des en faveur des missions catholiques de Palestine, réduites actuellement à une misère extrême, au point qu'on prévoit que, non seulement on ne pourra pas récolter les fruits de travaux continués, mais que les missions ne pourraient guère subsister plus longtemps.

La lettre souligne que les non-catholiques exploitent ces conditions misérables pour répandre leurs doctrines et pour venir en aide, riches comme ils le sont, à la pauvreté des habitants, en instituant des écoles que les catholiques ne peuvent pas fréquenter sans dommage.

## La journée de huit heures

Rome, 18 mars. — Les industriels romains ont accordé, eux aussi, à leurs ouvriers la journée de huit heures.

## Le congrès des syndicats chrétiens de Paris

Paris, 18 mars. (Havas.) — Hier lundi a commencé, au syndicat des employés de commerce et d'industrie, la réunion internationale d'études des syndicats chrétiens. Dans cette réunion seront élaborées les revendications qui seront soumises ensuite au congrès de la paix.

La Suisse figure parmi les pays qui ont envoyé des délégués. Elle est représentée par M. l'abbé Palloud et M. l'abbé D' Savoy.

## Visite d'une escadre brésilienne

La Spezia, 18 mars. — Une division navale du Brésil est arrivée dans ce port. Elle comprend le croiseur Bahia et quatre contre-torpilleurs et est commandée par l'amiral Max de Frontin.

## Un congrès communal

Trente, 18 mars. — Sous la présidence du maire de Verceil (Piémont), a eu lieu à Trente le congrès de l'association des communes italiennes.

Y assistaient notamment les maires de Trente, Turin, Pérouse et les représentants des communes de Brescia, Bari, Florence, Naples, Bergame, Gènes, Livourne, Catane et d'autres communes.

Des vœux ont été émis pour que les statuts communaux et les libertés administratives du Trentin reconnus par la législation du régime passé soient reconnus aussi par les lois italiennes.

## Les couturiers de Turin

Turin, 18 mars. — La grève des couturiers, dirigée par le bureau du travail catholique, c'est-à-dire par la Fédération de l'aiguille, comprend 1500 ouvriers appartenant à 60 ateliers.

La grève continue et est accueillie avec une grande sympathie par la population de la ville.

## SUISSE

### Le procès de Berne

Berne, 18 mars. — Toute la matinée, l'interrogatoire des accusés a continué.

L'inculpé lig. conseiller national, déclare que le Conseil fédéral n'avait donné que des garanties très vagues au sujet des revendications ouvrières.

Le grand-juge déclare que le Conseil fédéral n'aurait pu procéder autrement, et qu'il n'a fait que son devoir.

L'auditeur constate que le groupe socialiste du Conseil national a voté pour le maintien des pleins pouvoirs du Conseil fédéral, ce qui contraste singulièrement avec l'allégation faite à la barre du tribunal, que les pleins pouvoirs sont illégaux.

L'interrogatoire de Schneider, rédacteur du Vorwärts de Bâle, n'apprend rien de nouveau.

### Le comte Berchtold en Suisse

Thoune, 18 mars. — Le comte Berchtold, ancien président du ministère d'Autriche-Hongrie, qui séjourne à Oberhofen depuis quelque temps, a l'intention d'établir sa résidence au bord du lac de Thoune. Il est en pourparlers avec les autorités communales pour l'acquisition d'une propriété.

### Pour les importateurs suisses

Communiqué de la Chambre de commerce fribourgeoise :

Nous sommes informés que, à dater du 15 mars, la France n'exige plus le dépôt d'un certificat de nationalité de la part des importateurs suisses.

Par contre, les exportateurs suisses restent astreints à la production du document susmentionné.

## Mille dangers

guezent journellement nos voies respiratoires et nos cordes vocales. Préservez-vous en par l'emploi des Tablettes Gaba qui sont particulièrement efficaces contre la grippe.



Chloroform Buerger Le remède hématogène et vivifiant sans rival. Inventé dans les Rhodanes.

# Banque de Payerne

Agences à Salavaux & à Romont

## ÉMISSION

de 400 Actions de Fr. 500.— valeur nominale „ au porteur “

Ensuite du grand développement qu'ont pris les affaires de la Banque de Payerne et en vue d'augmenter ses moyens d'action, les actionnaires de cet Etablissement, réunis en assemblée générale annuelle le 9 mars courant, ont élevé le capital social à Fr. 1,000,000.—, et ont autorisé le Conseil à émettre des actions nouvelles au fur et à mesure des besoins.

En vertu de cette autorisation, le Conseil de la Banque offre, aujourd'hui, en souscription publique :

**400 Actions nouvelles de la Banque de Payerne de Fr. 500.—**  
valeur nominale, au porteur, N<sup>os</sup> 801 à 1200,

portant ainsi le capital social émis de Fr. 400,000.— à 600,000.—.

Ces actions ont le même droit que les actions anciennes et participent aux bénéfices de l'exercice, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1919.

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION réservées aux Actionnaires actuels

Il est accordé tout d'abord un droit de préférence aux actionnaires actuels de la Banque de Payerne, dans la proportion d'une action nouvelle pour une action ancienne, à titre réductible. Le prix de l'action nouvelle est fixé à Fr. 550.— plus intérêts à 6 % sur le montant nominal de Fr. 500.— du 22 mars prochain à la libération. (Timbre fédéral de 7 fr. 50 par action à charge de la Banque.)

Les actions anciennes devront être indiquées par ordre numérique sur le bulletin de souscription.

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION LIBRE

Il est réservé un certain nombre d'actions aux nouveaux souscripteurs. Le prix de l'action nouvelle est fixé à 550 fr.— plus intérêts courus à 6 % sur le montant nominal de Fr. 500.— du 22 mars prochain à la libération. (Timbre fédéral de 7 fr. 50 par action à charge de la Banque.)

La prime de cette émission sera portée à la réserve sous déduction des frais d'émission. Les actions attribuées pourront être libérées au gré du souscripteur, en un seul versement ou par fractions, du

**22 mars au 30 juin prochains,**

après du domicile qui a reçu la souscription; il sera par contre délivré des quittances provisoires à échanger plus tard, sur avis spécial, contre les titres définitifs.

Les souscriptions sont reçues sans frais, dès ce jour.

**au samedi 22 mars 1919,**

par le Siège de la Banque de Payerne à Payerne.  
l'Agence de la Banque de Payerne à Salavaux.  
l'Agence de la Banque de Payerne à Romont.  
le Crédit Mutuel à Granges.  
M. Aug. Quillet-Roulet, Président à Missy.  
M. Edouard Curtj, Secrétaire à Cousset.

Les excellentes bases de la Banque de Payerne, le rapide et réjouissant essor de son Agence à Salavaux et les perspectives non moins heureuses de son Agence à Romont, sont autant de facteurs qui font de l'action de cet Etablissement, un rendement progressif et rémunérateur, un titre recommandable et de tout repos.

Payerne, le 8 mars 1919.

Le Conseil d'Administration de la Banque de Payerne.

Ci-dessous le tableau de comparaison des derniers Bilans annuels.

### TABLEAU DE COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE LA BANQUE DE PAYERNE

31 décembre	Perles	Dividende	31 décembre	Perles	Dividende
1908	1,283,106.93	360.—	1914	2,026,201.23	661.95
1909	1,613,339.55	430.—	1915	2,008,301.89	125.—
1910	2,411,649.75	170.—	1916	2,140,192.54	440.—
1911	2,274,344.02	810.—	1917	2,557,514.49	—
1912	2,283,399.69	335.45	1918	5,001,544.68	—
1913	2,411,215.12	315.20			

Les fonds de réserves s'élèvent à ce jour à Fr. 70,000.—, soit le 17,50 % du capital social émis, ce qui représente une prime de 87 fr. 50 par action ancienne.

Les dividendes ont été de 5 % jusqu'en 1915, pour monter ensuite à 5 1/2 % pour les années 1916 et 1917 et à 6 1/2 % pour 1918.

# BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Bilan au 28 février 1919

ACTIF	FR.	C.	PASSIF	FR.	C.
Caisse y compris avoir à la Banque Nationale et versements postaux	415,875	—	Capital de dotation	80,000,000	—
Banques et Correspondants	18,424,054	87	Fonds de réserve ordinaire	1,950,000	—
Effets sur la Suisse	9,040,892	23	Fonds de réserve spécial	400,000	—
Prêts aux communes et corporations	14,738,708	07	Banques et Correspondants	3,754,848	50
Comptes courants débiteurs	28,557,753	75	Comptes courants créanciers	6,897,156	59
Créances hypothécaires	17,642,846	01	Traites et acceptations	347,793	—
Fonds publics	11,703,836	55	Dépôts en caisse d'épargne	14,172,793	37
Comptes	449,240	95	Bons de dépôt, obligations et emprunts fixes	60,372,412	34
Immobilisations non destinées à l'usage de la Banque	488,373	79	Caisse de retraite et de prévoyance de personnel	271,687	—
Mobilier et immeubles	950,001	—	Comptes d'ordre	3,600,363	56
Comptes d'ordre	3,195,119	66			
<b>TOTAL</b>	<b>113,668,649</b>	<b>80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113,668,649</b>	<b>80</b>

Fribourg, le 15 mars 1919.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG  
LA DIRECTION.

## UNIVERSITÉ DE BALE

Vient de paraître le Programme des cours pour le semestre d'été 1919. Il sera expédié, sur demande, contre envoi de 45 cent. (en timbres), par le Secrétaire de l'Université, Rheinsprung, 11.

Afin de permettre aux étudiants romains d'approfondir leur connaissance de la langue et de la littérature allemande, tout en poursuivant leurs études spéciales, on a organisé des

**COURS SPECIAUX de langue allemande** qui seront donnés en allemand, par Messieurs les professeurs Brückner, Hoffmann, Altwegg, Zinkernagel et Nussberger. 1924

## S. A. Industrielle, La Heutte

Engrais chimiques, engrais de chaux en semence et farine, sel de potasse et kaïnite, carbonate de chaux pour fourrages. Produits contrôlés. 1482-272

Représentant pour le canton de Fribourg :  
**Ernest MICHEL, à FRIBOURG**  
— Téléphone 4.42 —

**PHOTO**  
Les films KODAK  
sont arrivés.  
**DALER Frères**  
vis-à-vis de Terminus. P. H. analg.



Le plus puissant DÉPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

## Cure de printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

## THÉ BÉGUIN

qui guérit : dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc., qui fait disparaître : constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc. qui parvient à la guérison : des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc. qui combat avec succès les troubles de l'âge critique. La boîte : Fr. 2.— dans toutes les pharmacies. Dépôt : A FRIBOURG : Bourgnonecht & Gottrau, Lapp.

## Achats de pommes de terre de semence

(Communiqué de l'Office cantonal de ravitaillement)

Il y a quelques jours, l'Office cantonal pour le ravitaillement en pommes de terre informait les communes qu'il achèterait, pour le compte de la Confédération, des pommes de terre de semence, variétés hâtives et mi-hâtives. Les agriculteurs qui désirent vendre ces variétés de tubercules doivent les annoncer à l'Office communal de ravitaillement. Celui-ci transmettra les offres à l'Office cantonal des pommes de terre. Les variétés hâtives demandées par la Confédération sont les suivantes : Roses hâtives, Américaines hâtives, Couronnes impériales, Odenwälder bleues, Zwickauer hâtives, Ovaies bleues, Ursus et Decora hâtives, dont le prix maximum est de 31 fr. par 100 kg. Pour les variétés mi-hâtives, il est payé un prix maximum de 28 fr. les 100 kg.

PIŒUMATIQUES RÉPARATIONS  
AUTO, MOTO, VÉLO  
**J. NARBEL**  
Rue de la Gare, 11  
Fribourg

## Les films KODAK sont arrivés

Les commandes seront expédiées tout de suite par la Maison SUEBELL, Place St-François, Lausanne.

## Travaux d'assainissement

La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT S. A. PÉROLLES, FRIBOURG, a l'avantage d'installer les conduites et systèmes de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des ateliers situés à 12 à 30 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1153  
Bureaux : AVENUE DU MIDI, 19  
Téléphone 243

## ASSISTANCE en cas de chômage

**Avis aux industriels et artisans**  
Les industriels et artisans fribourgeois qui n'ont pas encore adhéré aux engagements d'une association professionnelle organisant pour son propre compte l'assistance en cas de chômage prévue par l'arrêté du Conseil fédéral du 5 août 1918 ont l'obligation de s'annoncer immédiatement, au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, au secrétaire de l'Office industriel fribourgeois pour l'assistance en cas de chômage, rue de Romont, 17, à Fribourg.  
Nous rappelons que, sont soumis à l'arrêté du 5 août :  
a) Toutes les entreprises privées soumises à la loi sur les fabriques;  
b) Tous les artisans occupant des ouvriers;  
c) Tous les patrons occupant des apprentis salariés.  
OFFICE INDUSTRIEL FRIBOURGEOIS

## ANTIQUITES

Je suis acheteur de tous meubles et objets anciens.  
Si vous avez, même en mauvais état, un vieux bahut, une vieille armoire, une commode, un canapé, un fauteuil, ou des chaises, une pendule, des peintures, des gravures, de vieux cadres de glace ou autres, des vieilles soles (tapis de baptême) etc., des armes, des livres, de l'argenterie, de la bijouterie, des bronzes, des étains ou tous autres objets, veuillez penser à moi et m'écrire, s'il vous plaît.  
Je paie les grands prix.  
Adresse : Meyrat, antiquaire, à Neuchâtel.

## Plus un cheveu ne m'est tombé

depuis que j'emploie votre « Recholin », etc.  
M. Lavier, Courtaury.  
Votre « Recholin » m'a rendu de très grands services contre les pellicules et la chute des cheveux.  
N. Bigler, Sissach.  
(D'autres nombreux certificats à disposition).  
« Recholin » (+ marque déposée) est, grâce à son heureuse composition, absolument efficace contre pellicules, démangeaisons et chute des cheveux, fait valoir une magnifique chevelure. — Prix : Fr. 3.50 et Fr. 5.50 (grand flacon pour toute la cure) soulevés chez Pharmacieur, J. Reuch, parfumerie, Bienne, rue de Nidau, 21. (Découpez). P 152 U 480.

## Peter, Cailler, Kohler

Chocolats Suisses, S. A., La Tour-de-Peilz  
Messieurs les actionnaires sont convoqués en  
**Assemblée générale ordinaire**

pour le samedi 29 mars prochain, à 3 h. de l'après-midi, à La Tour-de-Peilz (Salle du Conseil communal, bâtiment scolaire; station de chemin de fer à La Tour-de-Peilz).

**ORDRE DU JOUR :**  
1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui de MM. les commissaires-vérificateurs;  
2. Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports;  
3. Répartition du compte de profits et pertes et fixation du dividende;  
4. Constatation de la souscription de l'augmentation du capital social et de son versement intégral;  
5. Révision de l'art. 6 des statuts.  
Les cartes d'admission à cette assemblée seront délivrées, du 18 au 28 mars, sur dépôt des titres anciens et des quittances provisoires représentant les actions nouvelles, par les maisons de banque suivantes :  
Lausanne : Banque Fédérale S. A., Société de Banque Suisse, Union de Banques suisses, Brandenburg et Cie, Edmond Chavannes, Morel, Chavannes et Cie.  
Vevay : Banque Fédérale S. A., Banque William Cuenod et Cie, S. A. Cuenod, de Gautard et Cie.  
Genève : Union Financière, Chenevière et Cie, Faccard et Cie.  
Fribourg : Banque de l'Etat de Fribourg.  
Bureau ouvert : dès 2 1/2 heures pour l'établissement de la feuille de présence.  
Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport de MM. les commissaires-vérificateurs sont déposés, dès le 20 mars, au siège social, au MM. les actionnaires peuvent en prendre connaissance sous justification de leur qualité. 1918  
MM. les actionnaires sont rendus attentifs à l'art. 18 des statuts de la Société, qui exige la présence à l'assemblée générale d'actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital actions pour la révision des statuts telle qu'elle est prévue sous le chiffre 5 de l'ordre du jour ci-dessus.  
La Tour-de-Peilz, le 13 mars 1919.  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

†  
Madame et Monsieur Jules Dumand-Tercier et leur famille, à Vaudruz; M. et Mme Joseph Tercier-Broye et leur famille, à Fribourg; M. et Mme Jules Tercier-Sudan et leur famille, à Vuadens; M. et Mme Jules Maillard-Tercier et leur famille, à Villaranon; M. et Mme Paul Tercier-Tercier et leur famille, à La Tour-de-Tréme; M. et Mme Louis Tercier-Progin et leur famille, à Vuadens; M. et Mme Menoud-Tercier et leur fille, à Bulle; Mme et M. Joseph Bocard-Tercier et leur famille, à Songieu (France); les enfants Morel-Tercier, au Canada; les familles Tercier-Bernard, à Vuadens; les familles Tercier de l'Adrey, à Vuadens; M. et Mme François Gremaud et leurs enfants, à Vuadens; M. et Mme Joseph Gremaud et leurs enfants, à Vuadens; M. Francey, préfet, et ses enfants, à Estavayer-le-Lac; les enfants de feu M. Xavier Gremaud, à Maules, Sales, Riaz, Vuadens, Bulle et Châtel-Saint-Denis, et les familles alliées ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur cher et regretté père, beau-père, grand-père, beau-frère et oncle.

†  
**Monsieur Alphonse TERCIER**  
décédé à Vuadens, le 16 mars, à l'âge de 84 ans, après une longue et douloureuse maladie, muni de tous les secours de la religion.  
L'enterrement aura lieu à Vuadens, mercredi, 19 mars, à 9 1/2 heures du matin.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
Madame et Monsieur Laurent Sansonnens et leurs enfants; Mlle Célestine Giovanna, à Estavayer-le-Lac; M. et Mme Charles Chappalley et leurs enfants; M. et Mme François Chappalley et leurs enfants; M. et Mme Louis Chappalley et leurs enfants; M. et Mme Joseph Chappalley et leurs enfants, à Charmey, et toutes les familles parentes et alliées ont le profond regret de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Monsieur Nicolas Chappalley-Tache**  
leur cher père, frère, oncle, cousin et parent, décédé à Estavayer, le 16 mars, dans sa 64<sup>ème</sup> année, muni des sacrements de l'Eglise, après une longue et pénible maladie.  
L'ensevelissement aura lieu à Estavayer, mercredi, 19 mars, à 8 h. 1/2 du matin.

†  
Monsieur et Madame Charles Demierre, dentiste, leur fils Bernard; Mlle Hedy von Kanel, à Bulle, et tous les parents ont la très grande douleur d'annoncer le décès de leur chère et tendre enfant  
**SONIA-MARLISE**  
leur fille, sœur, nièce et parente, ravie à leur affection, à l'âge de 8 ans, après quelques jours de maladie vaillamment supportés.  
L'enterrement a eu lieu le 17 mars, à 3 h.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
L'office de trentième pour le repos de l'âme de  
**Monsieur Philémon MOREL**  
au Schönenberg  
aura lieu, jeudi, 20 mars, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Nicolas.

†  
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de  
**Madame Marie DELLEY**  
née Charrière  
aura lieu à l'église de Givisiez, le 20 mars, à 8 heures.

†  
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de  
**Madame veuve Antoine FERRIARD**  
sera célébré à l'église du Collège, le jeudi, 20 mars, à 8 1/2 heures du matin.

†  
**Institut de Hautes Etudes**  
Mercredi, 19 mars, à 4 heures. R. P. de Langens-Wendels : L'Espérance, force du chrétien.  
A. Wendes : M. Deyaud : Les idées et les jugements de l'enfant.

†  
**Fabrique de Draps** Aebi & Sennwald (cl. Zissli, à Sennwald 31-Gal)  
fournit d'excellentes étoffes p<sup>o</sup> dames et messieurs, laine à tricoter et confection. On accepte des effets usagés de laine et de la laine de moutons. Echantillons franco.

†  
**SOUSSION**  
pour l'agrandissement et la réparation d'un bâtiment rural près Fribourg.  
S'adres. : S. O., poste restante, Fribourg.

†  
**Pension et chambre**  
demandées. On demande pour jeune fille de 18 ans, travaillant la journée dans un commerce de Fribourg, une très bonne pension, si possible avec vie de famille. 1932  
Off. S. C. 1847 A.L., à Publicitas S. A., Lucerne.

†  
**Anolienne**  
correspondante  
affranchie par de vieux timbres portant le mot rayons ou poste locale sont payés chez par un collectionneur.  
Ecrire sous O. F. 7482 L à Orall-Füssli, publicité, Lausanne.

†  
**ON DEMANDE**  
quartier de Pérolles, Gambach ou Grand'ru, appartement de 4 à 5 chambres, pour le 25 juillet ou date à convenir. 1772  
Offres par écrit sous P. 1097 FA Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE A ACHETER**  
un  
**coffre-fort**  
en bon état. 1932  
Faire offres avec indication de la grandeur et du prix à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 585 B.

**A vendre**  
à Genève, un bon  
**café-brasserie**  
bien situé, bonne vente de bière, chiffre d'affaires à l'appui. Le preneur devra disposer de 7000 fr. au minimum. 1918  
Ecrire : Case Stand, Genève, N<sup>o</sup> 2303.

**APPARTEMENT**  
de 4 à 5 pièces. Prix du loyer indifférent suivant exposition. Entrée tout de suite ou, au plus tard, le 25 juillet.  
Ecrire tout de suite, sous H 1842 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1933

**ON DEMANDE**  
une jeune servante pour aider aux travaux du ménage.  
S'adr. au magasin, 16, rue Marcello, Fribourg. 1805 333

**THÉÂTRE FRIBOURG**

Du 21 au 25 mars (y compris), à 8 1/2 h.  
Dimanche, deux matinées, à 3 h. et 5 h.

# CHRISTUS

LA NATIVITÉ : :  
LA PRÉDICATION  
LA PASSION : :  
LA MORT et LA  
RÉSURRECTION

Prix réduit des places. — Location chez M. Von der Weid.

**Bons manœuvres**  
sont demandés chez  
**Léon GURTNER, AL-BEUYE.** 1810

**ON DEMANDE**  
une jeune servante pour aider aux travaux du ménage.  
S'adr. au magasin, 16, rue Marcello, Fribourg. 1805 333

**ON DEMANDE**  
pour la France, gouvernante d'enfants, catholique, parlant anglais.  
S'adres. : M<sup>me</sup> Maliet-Torregrossi, 16, Moutons, Genève.

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite  
**JEUNE FILLE**  
pour aider au ménage, si possible, ayant quelques connaissances de la cuisine. Gages à convenir.  
S'adr. au Restaurant du Cerf, à Payerne.

**ON DEMANDE**  
pour St-Gall, dans famille de 4 personnes, dont 2 enfants, une  
**bonne à tout faire**  
sachant faire la cuisine. Gages 50 fr. Voyage payé. Offres, avec copies de certificats, sous chiffres O 6480 M à Publicitas S. A., Montreux. 1893

**ON DEMANDE**  
Char à pont  
neuf, pour vaches et chevaux, est à vendre chez  
**A. Favre, St-Anblin.**

**CIDRE**  
Vin de fruits pur jus, à partir de 100 litres à 55 cent., en fûts de 60 litres à 66 cts., fûts à prêter. Clérotte  
**Henri MARBOT**  
Hirsberg (Berna).